

Séminaire théorique Expertise citoyenne

Présidé par Zeynep Torun

Sous la supervision de

Mme Alice Friser

Mme Corinne Gendron

Mme Stéphanie Yates

Mme Marie-Luc Arpin

Table des matières

Introduction _____	3
Bérard, Y. (2018). L'expertise citoyenne. Dans Experts, sciences et sociétés (Les Presses de l'Université de Montréal, p. 59). _____	4
Godard, O. et Hommel, T. (2007). Contestation sociale et organisation de l'expertise scientifique des risques environnementaux et sanitaires. Politique et Sociétés, 26(2-3), 27-43. https://doi.org/10.7202/017662ar _____	6
Marine Fleury, « Des citoyens pour relever le défi du changement climatique, est-ce vraiment sérieux ? », Cahiers Droit, Sciences & Technologies [En ligne], 14 2022, mis en ligne le 27 avril 2022, consulté le 12 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/cdst/6104 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cdst.6104	10
Groleau, A., Arseneau, I. et Pouliot, C. (2022). Miser sur les capacités citoyennes pour faire face à la crise climatique. Éducation relative à l'environnement. Regards - Recherches - Réflexions, (Volume 17-1). https://doi.org/10.4000/ere.7600 _____	16
Cecchini Amaranta, « Le risque instrumentalisé ? Expertise scientifique et légitimité citoyenne : le cas de l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol en Suisse », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro 2 septembre 2009, mis en ligne le 22 septembre 2009, consulté le 07 juin 2022. URL : http://journals.openedition.org/vertigo/8638 ; DOI : https://doi.org/10.4000/vertigo.8638 _____	19

Introduction

Ce cahier de recherche s'intéresse à l'expertise citoyenne. Il regroupe des résumés critiques des articles traitant des différents thématiques concernant la santé et les changements climatiques, mais aussi des articles qui expliquent sous plusieurs angles la notion de l'expertise. Ces articles pourront également servir aux membres de CRSDD pour leurs recherches, mais aussi ils pourront approfondir nos questions sur le projet de recherche du regroupement.

Les articles qui ont été sélectionnés pour ce séminaire ont pour but de comprendre les notions de l'expertise et de profane, ainsi que comment, en tant que société, nous pouvons nous servir des savoir des citoyens et citoyennes pour les inclure dans les prises de décisions. Certes, lorsque l'on parle de l'expertise citoyenne, on parle également de la participation, de la démocratie et des différentes formes d'organisation pour assurer la participation des citoyens et citoyennes dans l'organisation de la société. Il est aussi possible de trouver des études de cas et des multiples exemples de l'utilisation de l'expertise citoyennes dans les différents aspects de la vie.

Ce séminaire permettra également de faire avancer et alimenter les travaux des membres de la CRSDD pour les futures recherches. Je tiens à remercier à tous les membres de l'équipe pour leur contribution à ce cahier de recherche, ainsi qu'au séminaire qui va avoir lieu le 20 juin 2022. Je tiens à remercier également à Stéphanie Yates qui m'a donné la responsabilité d'organisation de ce séminaire qui porte sur un thématique très important.

Bérard, Y. (2018). L'expertise citoyenne. Dans Experts, sciences et sociétés (Les Presses de l'Université de Montréal, p. 59).

Par Justine Lalande

L'expertise citoyenne : une notion paradoxale

La notion d' « expertise citoyenne » est contre-intuitive, voire paradoxale nous dit Bérard.

La notion d' « expertise profane » relève de façon évidente du paradoxe, dans la mesure où elle associe une figure du savoir (l'expert) à une figure qui en est en principe dépourvue (le profane). Bérard propose de marquer une différence entre « savoir » et « expertise », au sens où un savoir peut être d'usage ou de proximité là où une expertise suppose l'inscription de ce savoir dans un processus d'action publique et sa reconnaissance sociale.

La valorisation des savoirs d'usage : les travaux pionniers

Bérard présente trois enquêtes pionnières quant au « savoir profane » :

- ⇒ Phil Brown (1992) développe la notion d' « épidémiologie populaire », dans laquelle il recense huit étapes de l'engagement et de la mobilisation des citoyens.
 - 1) Recensement de problèmes sanitaires et de polluants ;
 - 2) Mise en hypothèse d'un lien de causalité ;
 - 3) Partage de l'information ;
 - 4) Échange avec les représentants politiques et les experts professionnels ;
 - 5) Regroupement en vue de poursuivre les investigations ;
 - 6) Études officielles (lesquelles, précise Brown, ne trouvent généralement pas d'association entre les polluants et des effets sur la santé) ;
 - 7) Enrôlement par les profanes de leurs propres spécialistes en vue de conduire de nouvelles enquêtes ;
 - 8) Confrontation des résultats.
- ⇒ Steven Epstein (1995) développe la notion d' « expertise profane ». Il s'intéresse à la manière dont les mouvements sociaux établissent leur crédibilité en adoptant le langage de la science médicale. Il met en évidence 4 tactiques (*credibility tactics*) :
 - 1) L'acquisition d'une compétence culturelle ;
 - 2) L'établissement d'une représentation politique ;
 - 3) La mise en relation de revendications épistémologiques et éthiques ;
 - 4) La prise en compte des controverses antérieures.
- ⇒ Bryan Wynne (1996) rend compte des controverses entre savants et profanes en

s'intéressant au cas de l'identification d'une source de contamination radioactive longtemps niée par les pouvoirs publics. Il insiste sur l'existence de savoirs pratiques, subjectivement incorporés, irréductibles à une logique purement savante.

Problèmes de la sociologie de l'expertise

« Doit-on baser les décisions techniques sur la seule opinion des « meilleurs experts », au risque d'être publiquement accusé de confisquer le pouvoir politique, ou doit-on étendre la légitimité démocratique de ces décisions en élargissant la participation des publics, au risque de l'indécision ? Face à ce questionnement, Collins et Evans distinguent deux problèmes : celui de la légitimité et celui de l'extension. Selon eux, la sociologie des sciences a permis de résoudre le problème de la légitimité en montrant que la prise de décisions techniques pouvait et devait être élargie au-delà du seul groupe des experts scientifiques. En revanche, elle n'a pas réussi à résoudre le problème de l'extension, en ne posant pas de limites clairement établies à l'expertise, eu égard notamment à la participation des profanes. »

Bérard présente ensuite les catégories d'expertise telles que définies par Collins et Evans : l'expertise commune, l'expertise spécialisée (qui regroupe les expertise contributive et interactionnelle) et les métaexpertises.

⇒ Ces catégories servent à distinguer formellement l'expertise des personnes ordinaires à celle des scientifiques et décrire la variété de leurs interactions.

Les conditions de la reconnaissance sociale des savoirs profanes

- La reconnaissance des savoirs profanes dépend de processus complexes qui gagnent à être déconstruits, au même titre que l'expertise scientifique, pour ne pas faire l'objet d'un nouveau mythe de la modernité réflexive.
- Au-delà des enjeux strictement épistémiques, normatifs ou même organisationnels, la position sociale qu'occupe l'expertise citoyenne dépend fortement des relations que les scientifiques et les profanes entretiennent entre eux, mais aussi avec l'ensemble des acteurs sociopolitiques concernés par les problèmes en cause (élus, militants, fonctionnaires, journalistes, avocats, etc.).

Godard, O. et Hommel, T. (2007). **Contestation sociale et organisation de l'expertise scientifique des risques environnementaux et sanitaires.** *Politique et Sociétés*, 26(2-3), 27-43. <https://doi.org/10.7202/017662ar>
<https://doi.org/10.7202/017662ar>

Par Axelle Ferrant

Question

Quelles sont les possibles trajectoires d'évolution des relations entre l'expertise scientifique et la contestation sociale lorsque certains acteurs mobilisent l'expertise à des fins stratégiques ?

Réponse

Les auteurs identifient trois trajectoires (figure 1) qui correspondent à trois phases successives dans lesquelles évoluent les relations entre l'expertise scientifique et la contestation sociale. Dans la première phase, l'expertise et la contestation vont de pair : on attend que l'expertise fournisse une évaluation objective du risque et les débats se maintiennent sur le terrain scientifique. La situation évolue ensuite vers la deuxième phase dans laquelle la contestation bifurque et porte désormais sur le processus entourant l'expertise et non plus sur les incertitudes elles-mêmes. Finalement, une nouvelle bifurcation surgit pour mener à la troisième phase dans laquelle la contestation prend son autonomie par rapport à l'expertise scientifique qui se trouve stigmatisée par les contestataires.

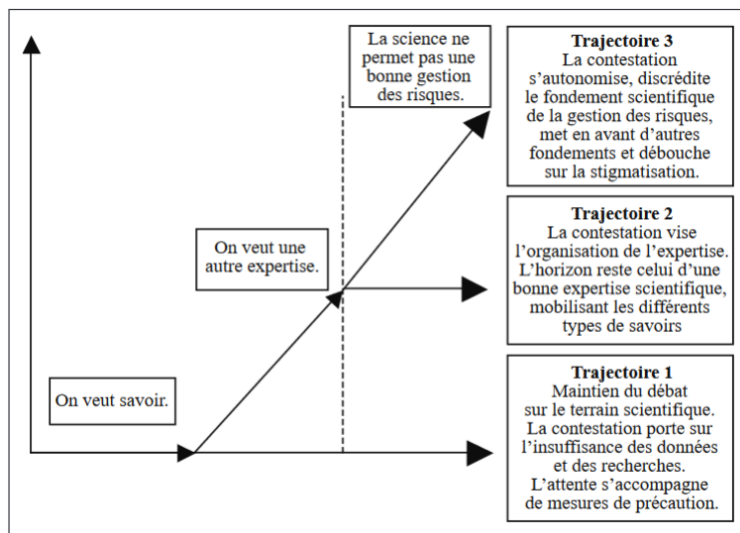


Figure 1. Trajectoires d'évolution des rapports entre contestation sociale et expertise scientifique – reproduite de l'article Godard et Hommel, 2007, p.39

Argumentaire

Pour étudier les relations entre la contestation sociale et l'expertise scientifique dans le contexte de risques collectifs environnementaux et sanitaires, les auteurs s'intéressent au cas d'une controverse nucléaire en France. Ce cas concerne une possible contamination de l'eau par des installations nucléaires entraînant une hausse du nombre de leucémies dans la région du Nord-Cotentin. En 1997, deux chercheurs publient une étude suggérant que la hausse des leucémies est attribuable à la contamination de l'eau avoisinant les installations nucléaires de la région. Suite à la publication de cette étude, une première commission d'experts (le Groupe Radioécologie Nord-Cotentin - GRNC) est mandatée pour valider l'étude et mettre fin à la controverse sur le risque sanitaire nucléaire. Le GRNC est composé de chercheurs universitaires, de représentants des opérateurs des installations, d'experts étrangers et d'experts de trois associations citoyennes. Les résultats de l'étude du GRNC concluent à une estimation du risque de leucémie d'une valeur nettement inférieure à celle établie par les résultats de l'étude de 1997. Malgré la robustesse des résultats, les experts associatifs refusent de valider le rapport final pour deux raisons : ils remettent en question la procédure de l'étude et l'exclusion de valeurs extrêmes dans les hypothèses retenues. Les experts associatifs estiment donc nécessaire de compléter l'étude par une étude de sensibilité et d'incertitude. En conséquence, une seconde étude est initiée par l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), impliquant à nouveau des experts de multiples origines. Cette seconde étude confirme les conclusions de la première. Une fois de plus, les experts associatifs qui avaient demandé cette étude, contestent le rapport final pour des questions de processus.

Les auteurs utilisent ce cas d'expertise participative autour de la controverse de l'impact sanitaire d'une activité nucléaire pour illustrer l'ambiguïté de la participation d'experts défendant des intérêts différents. En effet, les auteurs soulignent comment les deux catégories d'acteurs défendent leurs intérêts en relation avec l'expertise scientifique. D'une part, les pouvoirs publics et les industriels mobilisent les données existantes pour minimiser rapidement les incertitudes ; utilisant l'expertise scientifique pour confiner les contestations et ramener les débats dans l'objectivité. D'autre part, les associations régionales et nationales mettent l'accent sur les incertitudes pour refuser de clôturer le débat scientifique sur le risque et rejeter des résultats qui sont défavorables à leur combat antinucléaire ; utilisant l'expertise scientifique pour se réapproprier la décision publique. Chaque partie s'adosse finalement à l'objectivité scientifique pour promouvoir des objectifs idéologiques, politiques ou économiques.

Finalement, au travers des trois trajectoires identifiées dans les rapports entre contestation sociale et expertise scientifique, les auteurs montrent comment la contestation sociale peut finir par se désolidariser des connaissances scientifiques (autonomisation) et mener à une stigmatisation de certains types d'activités ou de technologies. Alors qu'au départ, la contestation se fait sur base d'une expertise scientifique (les résultats de l'étude de 1997 sur la contamination nucléaire), elle tend parfois à discréditer cette expertise scientifique et stigmatiser des technologies (les auteurs donnent ici l'exemple des OGM, car cette stigmatisation n'a pas été observée dans le cas de la contamination de l'eau par les installations nucléaires).

Dans leur conclusion, les auteurs mettent en garde contre le risque d'ouvrir l'expertise scientifique aux citoyens. En effet, selon eux, les dispositifs élargis d'expertise peuvent mener à deux résultats non désirés. D'une part, les acteurs peuvent utiliser et pervertir l'expertise scientifique à des fins stratégiques pour défendre leurs croyances ou leurs intérêts professionnels ou économiques. D'autre part, les contestataires peuvent être amenés à présenter l'ouverture de l'expertise aux citoyens comme un piège des commanditaires pour amener les participants à cautionner une situation inacceptable. Ils concluent donc que, si certains auteurs considèrent l'ouverture de l'expertise aux citoyens comme un progrès de la démocratie technique, cette ouverture de l'expertise comporte des risques à ne pas négliger.

Contribution

L'article contribue à la réflexion autour de l'ambiguïté qui peut exister entre la mobilisation de l'expertise scientifique par des acteurs défendant des intérêts différents autour d'une même controverse. Les auteurs s'interrogent donc sur l'utilisation stratégique de l'expertise scientifique par des acteurs multiples (citoyens, pouvoirs publics et industrie). Comment l'expertise scientifique et son ouverture aux citoyens sont-elles utilisées comme levier par les différents acteurs pour promouvoir leurs objectifs et faire avancer ou échouer un projet ? En étudiant les relations entre contestation sociale et expertise scientifique sous l'angle de trajectoires évolutives, les auteurs contribuent à révéler le caractère dynamique et stratégique de ces relations.

Utilité

L'article est utile pour les chercheurs qui s'intéressent aux relations entre l'expertise scientifique et la contestation sociale en contexte controversé. L'identification des trois trajectoires de l'évolution de ces relations peut s'appliquer ou alimenter les réflexions sur des cas similaires de controverse environnementale ou sanitaire. Les controverses évoluent au fil du temps et les étudier sous l'angle des rapports entre l'expertise et la contestation peut être pertinent.

Au-delà des principes démocratiques, les auteurs amènent aussi à réfléchir aux résultats possibles de l'ouverture des dispositifs d'expertise aux citoyens.

Plus largement, cet article alimente de façon pertinente la réflexion autour des tensions ou des relations entre l'expertise scientifique, les contestations sociales, les controverses environnementales et sanitaires, les visées stratégiques d'acteurs aux intérêts divergents, l'ouverture de l'expertise aux citoyens, les risques et les incertitudes, etc.

Critique

C'est un article que je trouve éclairant et qui ouvre des réflexions stimulantes autour de la contestation sociale et de l'expertise scientifique. Toutefois, les auteurs adoptent une position qui tend à tenir pour acquis qu'une controverse qui débute à partir de l'expertise scientifique doit se clôturer sur le terrain scientifique. Je ne partage pas nécessairement cette vision.

Je trouve particulièrement intéressant d'introduire les dimensions stratégique et évolutive dans les relations entre contestation sociale et expertise scientifique. Cela permet de réfléchir à la manière dont l'expertise scientifique, qui se veut essentiellement objective, peut être mobilisée de multiples façons pour servir des intérêts différents. Dans le cas étudié, même si les résultats des études supplémentaires sont robustes et démontrent qu'il n'y aurait pas de risques sanitaires, ces résultats ne suffisent pas à apaiser la contestation sociale. Les auteurs concluent sur les résultats non désirés de l'ouverture de l'expertise aux citoyens (dans ce cas, l'inclusion des citoyens n'a pas permis de calmer la contestation). J'aurais toutefois trouvé intéressant que les auteurs ouvrent davantage la réflexion sur les valeurs défendues par les citoyens : pourquoi une contestation devrait-elle s'arrêter lorsque l'objet de départ est validé scientifiquement ? Selon moi, les auteurs mettent l'accent sur la supériorité de l'expertise scientifique par rapport aux valeurs militantes et sur la robustesse des deux études, sans donner suffisamment de détails quant à l'argumentaire précis des experts associatifs qui refusent de cautionner ces deux études.

Finalement, le cas de la controverse sanitaire sur les installations nucléaires est intéressant, mais ne permet pas d'illustrer la troisième phase de la trajectoire proposée par les auteurs. Ils font en effet référence aux OGM pour illustrer cette dernière phase débouchant sur la stigmatisation de technologies ou de pratiques. Il y a donc un décalage entre leur proposition théorique et leur cas empirique. Un autre cas empirique, par exemple celui des OGM, m'aurait semblé plus pertinent.

Marine Fleury, « Des citoyens pour relever le défi du changement climatique, est-ce vraiment sérieux ? », Cahiers Droit, Sciences & Technologies [En ligne], 14 | 2022, mis en ligne le 27 avril 2022, consulté le 12 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cdst/6104> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdst.6104>

Par Geneviève Dugré

Introduction

Dans cet article, Fleury s'intéresse aux mini-publics. Ces derniers « désignent une procédure par laquelle des citoyens tirés au sort sont chargés de délibérer sur un sujet, souvent controversé, relatif à l'action publique ». Ils peuvent avoir plusieurs noms : « conseil citoyens, conférence de consensus, jury citoyen ou délibératif, conférence territoriale, panel de citoyens, assemblée citoyenne » (Fleury, 2022; p. 118). Ils s'inscrivent dans le « principe juridique de la participation » (p.119) basée sur les meilleures décisions, l'éducation du public et l'expression des préoccupations.

Quant au tirage au sort, il aurait pour but de « constituer un échantillon sinon représentatif du moins suffisamment diversifié de la population en vue de parvenir à la construction d'une telle opinion. Le recours au tirage au sort tient donc à deux présupposés : une délibération suppose que les participants aient des expériences plurielles des valeurs ; ces expériences sont tributaires du positionnement de chacun dans la société » (p.121).

Les mini-publics, un idéal délibératif

La force légitimante des mini-publics reposerait sur une considération pour le savoir profane (Barbier et Bedu, 2001). L'auteure pose la question de la concrétisation de l'idéal délibératif. Cependant, on comprend rapidement que, dans sa perspective, il s'agit moins de réfléchir sur cet idéal que d'en présenter les failles, ce qu'elle fait à travers un exemple (qui n'est effectivement pas exempt de limites) : la *Convention citoyenne sur le climat*, qui se présente comme un compromis procédural en réponse à une démarche citoyenne. Elle y oppose la supériorité des mécanismes de la démocratie représentative.

Éloge de la démocratie représentative

Pour Fleury (2022), ces initiatives ne s'inscriraient pas dans les principes de souveraineté du peuple parce qu'elles ne misent ni sur l'intermédiaire de représentants élus, ni sur les référendums. Dans une perspective très juridique, elle rappelle que cela s'appuie sur des dispositions et est institué par le droit. Afin de nuancer le tout, il aurait été intéressant de se questionner davantage sur les origines historiques, politiques, sociales, culturelles et économiques d'une telle conception; mais cela est un point aveugle bien pratique de son analyse.

Pour l'auteure, les seules façons d'élargir la démocratie consiste en un « élargissement du droit de suffrage » et le développement des partis qui seraient seuls à même de matérialiser « le consentement de tous les citoyens à l'exercice du pouvoir politique » (p. 120). Voilà bien un paradoxe. Si on a dû élargir ce droit de suffrage, n'est-ce pas, qu'à la base ce modèle est caractérisé par l'exclusion et l'intérêt privé de quelques-uns? Mais bien sûr, on s'épargne d'aborder ce type de questionnements un peu embarrassants.

Mais quel est cet idéal délibératif?

Fleury présente quelques principes de l'idéal délibératif. Dans cette perspective, la recherche du bien commun ne passe pas par la majorité, l'expertise, les élus et les intérêts organisés. Ainsi, s'inspirant de Bernard Manin, elle soulève que l'objectif ne serait pas la « volonté de tous » mais le résultat de la délibération de tous. Cela nécessite un processus d'échange public, inclusif et argumenté d'opinions.

Les conflits environnementaux

Une partie de la présentation concerne les conflits environnementaux, objet de choix puisqu'ils « mettent en scène « un conflit des légitimités démocratiques » et encouragent des pratiques politiques autonomes.

Les quatre thèses sur la compatibilité

Quatre thèses sur la compatibilité sont présentées de façon assez bien détaillée. Il est d'ailleurs étonnant qu'on n'y revienne très peu dans l'analyse de l'objet.

Dans la forte incompatibilité, les problèmes climatiques résultent des « contradictions de la démocratie libérale ». Cela mène soit à la restriction, soit à la radicalisation démocratique.

L'incompatibilité limitée de la démocratie libérale est caractérisée par nombre de biais; elle est « courttermiste »; elle répond mal au fait que les enjeux débordent les frontières nationales; que les effets de la crise sont souvent « imperceptibles pour ceux qui prennent les décisions ». Les solutions proposées vont dans le sens de « nouvelles procédures ou institutions ».

La faible compatibilité vise surtout à accorder démocratie et écologie dans un cadre supranational et à susciter la participation.

La forte compatibilité repose surtout sur le mouvement écologiste; l'autonomie; une remise en cause du système technique et une radicalisation des pratiques, impliquant d'ailleurs « l'extension du débat public » (champs, acteurs, fonctions) et son institutionnalisation. Elle inclut aussi la prise en compte des générations futures.

Problème avec CCC

L'auteure prend la précaution de bien établir le cadre procédural qui permettrait une optimisation de ce processus : la décision devrait être prise en public et être évaluée à l'aune de ces délibérations.

La première catégorie de problèmes identifiés a trait au rôle prédominant du commanditaire. Elle rappelle que les mini-publics émanent des pressions d'un « lobby citoyen » et semblent effectivement avoir été un moyen de ne pas assumer les problèmes à fond et de façon participative; une « concession procédurale » pour reprendre ses mots. Ces nouveaux canaux participatifs ne sont pas de véritables pouvoirs. Le processus n'a pas été sans filtre; les propositions des citoyens qui ont subi un processus de traduction juridique par des experts en légistiques (comité) ne semblent pas avoir reflété de façon rigoureuse les préoccupations exprimées. Le travail du comité s'est réalisé à huis clos et à partir du travail fourni par les animateurs (longue chaîne de traductions. Ces traductions ont été adoptées par un retour aux citoyens par biais de votes lors d'un webinaire : « L'équivoque du « sans filtre » trahit le pouvoir discrétionnaire de l'exécutif pour instituer la CCC, mais aussi pour décider du sort de ses réflexions. Elle paraît fragiliser la légitimation du processus dès lors qu'elle est susceptible d'entamer la confiance des participants et du grand public sur les intentions du commanditaire » (Fleury, 2022; p.1)

La deuxième catégorie de problèmes a trait aux capacités d'inclusion du dispositif. Pour résumer, cela s'est manifesté par une relative absence d'autonomie accordée à l'Assemblée de citoyens. Le

comité a beaucoup de pouvoir sur les modalités de gouvernance : il « décide du contenu du socle commun d'informations délivrées à l'ensemble des citoyens; il détermine les experts qui seront auditionnés par ces derniers; il valide les séquences de discussion proposées par les animateurs; il établit le règlement de procédure aux termes duquel les citoyens exprimeront leurs opinions » alors que le comité d'animation organise, contrôle la durée, les prises de parole et les séquences de discussion. Cela lui fait dire que le mini-public n'a pas d'autonomie organisationnelle, même si parfois, les citoyens peuvent participer aux décisions, processus, et plus ou moins formellement, avoir une influence sur les travaux et sur le comité de gouvernance, ce dernier réunissant « des universitaires, des militants, des membres du CESE, et des membres du ministère de la Transition écologique ». Les citoyens sont mis en relation avec un certain pluralisme des opinions, tributaires de celles de membres du comité de pilotage.

La troisième catégorie de problèmes a trait à la transparence. Le comité de gouvernance a parfois pris « la plume des citoyens »; les décisions manquaient de formalisations écrites et de publicité; les réunions à huis clos-la division et le rôle des comités ne semblaient pas toujours très clairs.

Quête de légitimité difficile

La convention avait la prétention (fausse?) d'encourager de façon collégiale, une « pluralité d'options disponibles » et de proposer des solutions à l'utilisation des GES. Elle avait aussi comme intention d' « ériger implicitement le jury [ici, le mini-public] en un expert collectif du problème à régler ». Si cette posture témoigne d'une certaine confiance envers ce public, cela aurait pour limite de les exposer à « un procès d'incompétence technique de la part de divers protagonistes qui refuseront dès lors de se considérer comme "inclus" et donc "tenus" par l'avis final » (Fleury, 2022; p.130). De fait, ces attaques sont venues de la société civile, des experts, des lobbies, etc. de même que de l'État qui a pu jeter le discrédit sur des arbitrages de la CCC. Ce mini-public a donc dû se défendre devant les médias, gouvernants ainsi qu'aux réunions matérielles, devenant ainsi – selon l'auteure – un représentant d'intérêts parmi d'autres.

Comment arrimer les dispositifs aux institutions de démocratie participative

À partir de cet « exemple » plus ou moins bien intéressant de démocratie à prétention délibérative, l'auteure dénigre le processus pour réaffirmer son manque de « représentativité » puisque caractérisé par une opinion émise qui ne représente pas celle du peuple; une imprévisibilité de la discussion et de sa modération; une opinion collégiale jugée inférieure à celle émanant d'autres groupes d'intérêts; une mauvaise prise en compte de la représentation idéologique; etc.

Ces constats semblent fondés; tel n'est pas le problème. Le problème, est que l'exemple ne semble pas véritablement s'inscrire dans l'idéal-même de démocratie délibérative. C'est donc un raccourci, voire un sophisme que de penser que les faiblesses de cet exemple puissent dénier l'idée même de démocratie délibérative.

Les solutions

Dès lors, les solutions proposées par l'auteur sont loin de surprendre. Elles s'inscrivent dans le cadre que l'auteure privilégie, à savoir, la démocratie représentative : « recours aux référendums et aux représentants du peuple; ajout d'autres types de mécanismes, d'autres » formes de légitimité (majorité et élection); organisation de discussion parlementaire; etc.

Elle propose également une « exigence de justification » de la part des commanditaires qui devraient exprimer les « raisons politiques qui les conduisent » à écarter, modifier ou retenir l'arbitrage proposé par l'assemblée". Cependant, son souci n'est pas tant à l'égard de la qualité du processus délibératif en lui-même que de ne pas entacher « les institutions du gouvernement représentatif ».

Sa conclusion

Sur une note plus positive, elle affirme que la CCC a permis d'exercer une influence politique et une mise à l'agenda de certains sujets. En ce sens, elle note que la participation citoyenne n'est pas dépourvue d'intérêt, même si cela comporte des risques ». Il s'agit d'un dispositif d'aide « à la décision ».

Critique

Ce qui dérange un peu dans cet article, c'est la vision un peu simpliste de la démocratie représentative et surtout, de la démocratie délibérative. Se servir d'un « mauvais exemple » pour dénigrer la démocratie délibérative est, sinon malhonnête, du moins très réducteur. D'ailleurs, l'auteure aurait pu faire fi de ces considérations démocratiques que l'article n'en n'aurait pas pour autant été affecté. Il y a quelques apports intéressants (cette courte réflexion sur le groupe pris dans un certains conflits d'intérêts dans un processus qui devrait être exemplaire sur le plan d'une recherche de "neutralité"). En fait, l'étude de cas, bien qu'un peu brève, est en elle-même intéressante. C'est l'enrobage autour de celle-ci qui pose plus de questions. Il y a donc quelques problèmes sur le plan de la cohésion et de la profondeur.

Apports

L'article présente de façon claire et schématique le fonctionnement des mini-publics. Les limites de l'exemple donné sont claires et transposables à beaucoup d'autres exemples que nous avons pu aborder dans d'autres séminaires. En ce sens, c'est une grille d'analyse pertinente en s'intéressant notamment au déficit de pouvoir réel des citoyens sur le processus et sur le contenu; au manque d'autonomie; au manque de transparence; aux difficultés d'articulation entre citoyens, processus; comité et État et, bien évidemment de représentativité; etc.

L'article recourt à diverses typologies, ce qui est un procédé un peu réducteur de la pensée sur les conflits écologiques, mais est pédagogiquement intéressant. Ce qui étonne, c'est de ne pas vraiment y référer à l'intérieur de son analyse. On peut donc se demander, sur le plan de la cohérence, pourquoi évoquer cela si ce n'est que c'est intéressant en soi.

Groleau, A., Arseneau, I. et Pouliot, C. (2022). Miser sur les capacités citoyennes pour faire face à la crise climatique. *Éducation relative à l'environnement. Regards - Recherches - Réflexions*, (Volume 17-1). <https://doi.org/10.4000/ere.7600>

Par Léa Goldman

Ce texte présente l'importance de considérer les capacités citoyennes en matière de changements climatiques et d'en faire la promotion dans le milieu de l'éducation. Pour ce faire, ce texte présente le concept de déficit citoyen et en opposition celui anti-déficitaire et pourquoi il est important de s'y intéresser en recherche et en enseignement.

Le concept de déficit citoyen

Le concept de déficit citoyen est l'idée selon laquelle « les citoyen.ne.s souffriraient de déficits de connaissances, de compréhension et d'intérêt face aux technosciences (Callon, 1998 ; Pouliot, 2009). » (Groleau et al., 2022) En effet, selon ce concept les citoyens ne possèderaient pas les connaissances et savoirs nécessaires afin de se positionner et de prendre des décisions rationnelles en matière d'enjeux scientifiques et technologie et plus particulièrement en termes de changement climatique.

Le concept anti-déficitaire

Toutefois, depuis maintenant plus de 30 ans, plusieurs auteurs, dont Irwin (1995) et Wynne (1992), ont adressé plusieurs critiques à ce concept, qui implique que les communications entre scientifiques et citoyen.nes sont unidirectionnelles et qu'uniquement les scientifiques possèdent la raison qu'ils doivent présenter aux profanes. Selon ces auteurs, il faudrait plutôt considérer les préoccupations citoyennes comme légitimes. En effet, des études menées, par exemple, auprès d'éleveurs de moutons ont démontré : « que les savoirs citoyens sont utiles – voire essentiels – pour s'approprier les questions technoscientifiques. Plus encore, ces études ont contribué à montrer que les citoyen.ne.s peuvent développer une crédibilité, une expertise citoyenne et dans plusieurs cas, une expertise scientifique. » (Groleau et al., 2022)

Les 3 modèles d'interactions

Selon Callon (1998), il existerait trois modèles pour interpréter les interactions entre les citoyen.ne.s et les scientifiques, soit celui de l'instruction publique (modèle déficitaire) où les citoyens sont irrationnels dans leur prise de décision; celui du débat public où l'on considère les savoirs citoyens comme complémentaires au débat et finalement celui de la coproduction des savoirs ou « les citoyen.ne.s sont en mesure de contribuer de façon pertinente à la production des savoirs scientifiques. » (Groleau et al., 2022) On considère ici que les connaissances contextualisées des citoyens sont essentielles à la documentation sur ces dits enjeux.

Reconduire le *statu quo*

Bien que le concept de déficit soit contesté dans la communauté scientifique, il continue d'être largement employé dans l'actualité puisque celui-ci permet de reconduire le *statu quo*. En effet, ce concept permet aux personnes en position d'autorité de délégitimer des groupes citoyens et de conserver des relations de pouvoir asymétriques entre les citoyen.ne. et les autorités scientifiques et politiques. Cela vient, par le fait même, légitimer les décisions prises de manières unilatérales par les décideurs sans considération pour les inquiétudes citoyennes. Il est important de s'intéresser aux capacités citoyennes puisque cela vient faire un contrepoids à la croyance déficitaire. Dans ce texte, il est d'ailleurs avancé qu'il faut plutôt faire une lecture positive et s'intéresser à ce que les citoyens savent, font et sont plutôt qu'à ce qu'ils ne savent, ne font et ne sont pas.

Comment s'y prendre ?

Afin d'enseigner ce concept en classe, plusieurs approches pédagogiques peuvent être considérées telles que l'ilot de rationalité interdisciplinaire; le jeu de rôles; le jeu de société; l'enquête citoyenne, etc. Des cas concrets peuvent également être utilisés à des fins d'analyse de capacités citoyennes tel que la pièce de théâtre *J'aime Hydro* (Beaulieu, 2019) et le film *Bras de fer* (Seaborn et Seaborn, 2017). Dans le cas de la pièce *J'aime hydro*, Christine Beaulieu actrice et autrice démontre bien comment un citoyen peut s'approprier des questions et en faire une enquête auprès de différent intervenant du milieu et développer un savoir. Les documentaristes Jean-Laurence et Jonathan Seaborn, dans leur film *Bras de fer*, suivent, quant à eux, la démarche de deux citoyen.ne.s du quartier Limoilou (à Québec) qui documente et mobilise les citoyen.nes de leur quartier pour l'empoussièrement anormal de celui-ci. « En conclusion, lorsqu'il s'agit d'aborder des questions technoscientifiques environnementales et sanitaires en classe, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'éduquer aux changements climatiques dans un contexte où

l'urgence d'agir n'a plus à être discutée, un enseignement plus critique et politisé de ces questions nous apparaît incontournable. » (Groleau et al., 2022)

Contribution et utilité

La section du texte qui aborde les méthodes pédagogiques d'enseignement des capacités citoyennes est moins pertinente dans le cadre de nos recherches, toutefois ce texte reste très important dans la mesure où il vient démontrer l'importance du savoir citoyen dans la prise de décision et comment celui-ci peut servir dans la coproduction des savoirs. Par le fait même, cela vient mettre la lumière sur l'importance de l'acceptabilité sociale.

Évaluation critique

Plusieurs études sont abordées comme argumentaire contre le concept déficitaire, toutefois, ces études ne sont que peut effleurées et cela enlève alors un certain poids à l'argumentaire défendu qui semble manqué d'exemple de référence.

Cecchini Amaranta, « Le risque instrumentalisé ? Expertise scientifique et légitimité citoyenne : le cas de l’assainissement de la décharge industrielle de Bonfol en Suisse », *VertigO - la revue électronique en sciences de l’environnement* [En ligne], Volume 9 Numéro 2 | septembre 2009, mis en ligne le 22 septembre 2009, consulté le 07 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/8638> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/vertigo.8638>

Par Pierre-Luc Fortier

Question

L'article expose une multitude d'enjeux et de concepts que nous avons largement traité à travers les différents séminaires théoriques au sein de notre regroupement de chercheurs. La question traitée par l'auteur est : Par quels stratagèmes les experts et non-experts légitiment leur position dans un conflit ? L'article traite précisément du cas de l'assainissement d'une décharge industrielle située dans une commune de 700 âmes dans le Jura en Suisse.

Réponse

En réponse à cette question, l'auteur développe un argumentaire fort pertinent sur la redéfinition du concept de « risque » et de « nature », mais également sur la construction et déconstruction d'enjeux environnementaux provenant des différents opposants dans ce conflit.

Argumentaire

L'argumentaire est divisé en cinq grandes parties et analysé par l'auteur avec une grande objectivité. La prochaine section résumera l'ensemble de cet argumentaire en passant par des concepts bien connus comme le risque, l'incertitude, l'expertise scientifique et citoyenne, la démocratie technique, la légitimité pour ne nommer que ceux-ci. Nous verrons comment l'article met en évidence les stratégies et instruments utilisés par les différents opposants dans le conflit qui, lors de l'écriture de l'article, n'avait pas été résolu.

La construction du problème environnemental

La décharge a été en fonction de 1961 à 1976 et a reçu plus de 114 mille tonnes de déchets principalement issus de l'industrie chimique. La demande d'assainissement de la décharge provient principalement des pouvoirs publics jurassiens. Suite à une occupation du site par Greenpeace en 2000, la Basler Chemische Industrie (Bci) s'engage à assainir le site en soulignant la viabilité économique du projet. Deux risques sont alors identifiés : le risque que constitue la présence de la décharge et celui lié à l'intervention sur celle-ci. La définition de « nature » est importante dans la construction du problème environnemental, alors que les uns veulent la considérer comme un acteur à part entière et les autres reconnaissent l'importance de la protéger. Ces deux intentions ayant une fin semblable, le concept de « nature » ne fut pas débattu outre mesure dans le conflit.

La définition des risques est un enjeu central et en constante évolution dans ce cas. Tout d'abord, tous les acteurs s'entendent sur le fait que les risques sanitaires immédiats semblent maîtrisés et que les dangers en lien avec l'intervention sur le site sont pris en charge par Bci. Or, deux visions du problème subsistent : Bci continue à défendre que l'intervention sur la décharge représente un problème plus grand que sa présence elle-même alors que les ONGs de défense environnementale ne sont pas de cet avis. Alors que le plan spécial est déposé en 2003, Greenpeace se détache du Collectif Bonfol pour déposer un recours au tribunal ralentissant le projet jusqu'à 2008 après plusieurs modifications et négociations. Cette action de Greenpeace visait à faire en sorte que l'assainissement de la décharge de Bonfol soit exemplaire et pose un jalon pour l'assainissement futur des 4000 autres sites suisse contaminés.

Configuration des acteurs et logiques d'actions

La configuration des acteurs a été en constante mouvance tout au long des étapes du projet. Au départ les acteurs demandant l'assainissement faisaient pression sur l'industrie chimique pour avoir la garantie d'un assainissement total. Lorsque cet objectif fut atteint les autorités du canton et la commune de Bonfol ont été intégrées à la discussion pour élaborer le projet. Ainsi les associations de défense de l'environnement se retrouvent à leurs tours isolées. Ces changements ont concouru avec plusieurs changements de représentant dans le conflit : le ministre en charge du projet, le directeur de Bci et le conseil communal de Bonfol. Pendant ce temps, les associations environnementales s'efforcent de démontrer les failles dans le projet. C'est également à ce moment que le débat prend une tournure technico-scientifique et que les experts interviennent.

Incertitudes et conflits dans la définition des risques

Le débat continue entre les opposants, d'un côté l'industrie chimique et les autorités jurassiennes et communales et de l'autre les associations de défense de l'environnement. Les experts des associations environnementales font état de certaines incertitudes quant au contenu de la décharge, de son côté la Bci ayant perdu les archives dépêche leurs experts pour établir une liste des produits potentiellement présents dans la décharge. Bien que l'expertise devrait normalement faire ressortir une « vérité scientifique », les experts polarisent le débat puisque leur expertise est représentée par des acteurs ayant leur propre agenda et leur propre représentation du conflit. Comme nous l'avons déjà traité, les experts ont pour rôle de lever le voile sur les incertitudes afin de les réduire. Les associations environnementales continuent ainsi à remettre en question la légitimité des experts.

Les instruments de la critique

Le cas est un bon exemple d'appel, d'un côté comme de l'autre, à l'illégitimité scientifique. Bci et le canton tente de discréditer leurs opposants par leur manque de compétences techniques, alors que les associations environnementales dénoncent que l'expertise de Bci repose sur des intérêts économiques ou politiques particuliers. Les associations environnementales ont alors deux choix : acquérir les compétences dans le domaine pour établir leur légitimité ou remettre en question les principes de la légitimation technico-scientifique.

Contribution

Le cas traité dans l'article a contribué à faire évoluer la manière avec laquelle les autorités devraient traiter avec ce genre de projet. Étant le premier projet majeur dans la foulée de l'Ordonnance sur les sites pollués, les tensions et la mise en visibilité des risques ont fait en sorte que ce projet devait être fait avec beaucoup de minutie et de précaution puisque tous les projecteurs étaient braqués sur eux. La phase principale du projet s'est terminée en 2016 et a été qualifiée d'historique et d'exemplaire. Le grand hall d'excavation des déchets qui garantissaient la sécurité de la population a été détruit en 2017 et depuis la zone a été remblayé et renaturé. L'entièreté des coûts ont été à la charge de Bci.

Utilité

Cet article résonne beaucoup avec mon propre domaine d'expertise : les nanotechnologies. La définition des différents types de risques, des dangers et des incertitudes, sont des concepts centraux dans ma recherche. Bien que le nanomonde parle de l'infiniment petit donc invisible, les

dangers et les risques de manipuler une telle décharge l'était tout autant. L'article est bien situé dans le domaine de la sociologie des sciences et la sociologie du risque et regorge de sources pertinentes.